



Lotissement communal « Portes de Bretagne »

DOSSIER DE CANDIDATURE

À retourner ou à déposer en Mairie

Contacts : Service Gestion Immobilière et Foncière
Département Aménagement et Développement
Ville d'Alençon

Mail : service.immobilier@ville-alencon.fr

Téléphone : 02 33 32 41 60 / 02 33 32 48 14

Adresse : Hôtel de Ville, CS 50362, Place Foch,
61014 ALENCON CEDEX

CONDITIONS DE COMMERCIALISATION

Les modalités de commercialisation des 56 lots en accession libre du lotissement communal des Portes de Bretagne ont été adoptées par une délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, tenu le 4 février 2019.

Acheter un lot dans un lotissement communal implique de respecter les règles préétablies qui s'imposeront aux acquéreurs de lots et aux futures constructions. Avant tout achat, il convient donc de bien vérifier l'adhésion à ces règles qui ne pourront pas être contestées par la suite.

Elles sont établies par :

- Le règlement de lotissement et le plan de composition pour ce qui concerne la réalisation des futures constructions
- Le cahier des charges du lotissement pour ce qui relève des droits et obligations des futurs colotis

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet de la ville ou à disposition au service gestion immobilière et foncière de la Ville d'Alençon.

La réservation des lots ne pourra se faire uniquement que par le propriétaire en personne. Les constructeurs de maisons individuelles, maître d'œuvre ou architectes ne pourront **en aucun cas** réserver une parcelle au nom d'un prospect.

PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Le prix de vente des terrains a été fixé à 78€ TTC le m² pour l'ensemble des lots.

Le prix des lots comprend :

- Le terrain viabilisé et ses équipements (clôture sur rue et coffret boîte aux lettres)
- Le bornage du terrain par un géomètre

ATTRIBUTION DES LOTS DE 350M² À 450M²

Le Conseil Municipal a rappelé les objectifs initiaux poursuivis à l'occasion de la réalisation du lotissement, à savoir rééquilibrer la pyramide des âges et optimiser le fonctionnement des équipements publics en favorisant l'arrivée de jeunes habitants.

Pour répondre à ces objectifs, les plus grandes parcelles du lotissement, de 350m² à 450m², soit 29 lots, seront réservées, pour trois mois, aux jeunes ménages avec enfants. Le Conseil Municipal a voté un système de pondération permettant d'établir un ordre de priorité entre les candidats. Aussi, les informations demandées dans les pages suivantes doivent impérativement être complétées pour déterminer le nombre de points obtenus pour chaque dossier de candidature.

Tableau de pondération :

AGE MOYEN DES CANDIDATS À L'ACCESSION (OU AGE DU CANDIDAT S'IL EST SEUL) <i>Situation à la date du dépôt du dossier</i>	POINTS
Jusqu'à 39 ans	5
De 40 à 59 ans	3
Plus de 60 ans	1

NOMBRE D'ENFANT(S) PRESENT(S) AU DOMICILE <i>Situation à la date du dépôt du dossier</i> <i>(nombre de points par enfant)</i>	POINTS
Jusqu'à 10 ans	3
De 11 à 16 ans	2
Plus de 17 ans	1

Une commission se réunira tous les 15 jours pour examiner les dossiers et attribuer les lots en fonction du nombre de points obtenus, en commençant par celui qui a le plus de points. En cas d'égalité de points, le lot sera attribué au candidat le plus jeune.

ATTRIBUTION DES LOTS DE 255M² À 349M²

Pour les autres lots, de 255m² à 349m², la commission d'attribution évaluera l'ordre d'arrivée mais également le profil et la situation des candidats (handicap, projet architectural intégrant des éléments relatifs au développement durable, etc.).

CALENDRIER DES PROCHAINES COMMISSIONS

- **Lundi 18 mars**
- **Vendredi 5 avril**
- D'autres commissions seront programmées tous les 15 jours jusqu'à la vente totale des lots.

L'attribution des lots vous sera communiquée dans les trois jours maximum qui suivront la commission, de préférence par mail ou par téléphone.

Un courrier sera transmis par la collectivité afin de procéder à la réservation de votre parcelle pour une durée de 6 mois.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par candidat.

LA FICHE CANDIDATURE

La fiche candidature suivante est à remplir et à retourner :

- Par mail : **service.immobilier@ville-alencon.fr**

ou

- Par courrier : **Service Gestion Immobilière et Foncière
Ville d'Alençon
Hôtel de Ville
CS 50362
Place Foch
61014 ALENCON CEDEX**

ou

- À déposer en mairie à l'adresse suivante :

**Service Gestion Immobilière et Foncière
Ville d'Alençon
6-8 rue des filles Notre Dame
61000 ALENCON**

Pas de réservation par téléphone.